

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2023

---

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS231

présenté par

M. Bazin

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 22 par les mots :

« et des associations représentatives des personnes handicapées et des aidants. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à éviter des disparités territoriales liées à l'interprétation de référentiels imprécis.

Pour cela, il propose que les associations représentatives des personnes en situation de handicap prennent part à la co-construction des référentiels servant à l'orientation des demandeurs d'emploi vers un organisme référent (Pôle Emploi/France Travail, Cap Emploi ou les missions locales).